

UN SITE PATRIMONIAL remarquable

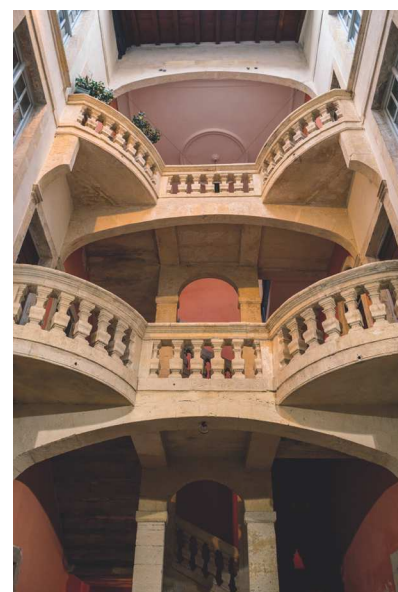
Le centre historique de Nîmes fait l'objet d'une véritable politique de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine architectural depuis 1985, dans le cadre de la loi sur les secteurs sauvegardés, aujourd'hui rebaptisés « Sites Patrimoniaux remarquables ».

Il s'agit d'un secteur urbain de **41 hectares** comprenant 843 immeubles, sur lequel s'appliquent des règles d'urbanisme particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier sa conservation, la restauration ou la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeuble (Article L313.1 du code de l'Urbanisme). Le périmètre est amené à s'accroître à l'avenir pour inclure, notamment, les Jardins de la Fontaine.

La ville a également obtenu le **label Ville d'Art et d'Histoire** permettant la mise en œuvre d'actions de valorisation de ce patrimoine d'exception, parmi lesquelles on compte de nombreux hôtels particuliers, places et ruelles pittoresques.

Les hôtels particuliers

Plusieurs demeures de charmes se dévoilent au cœur de cet espace urbain protégé. De nombreuses façades d'hôtels particuliers des XVIe et XVIIe XVIIIe siècles, ont conservé leurs pilastres et les chapiteaux corinthiens ainsi que les frontons triangulaires et circulaires inspirés des monuments antiques de la ville. Plusieurs visites guidées proposées par l'Office de Tourisme de Nîmes permettent d'accéder en exclusivité à ce **patrimoine d'exception** qui témoigne de l'art de vivre et de construire sous l'Ancien Régime dans la cité Nîmoise.



Quelques exemples :

La cour surprenante de l'hôtel de Bernis

Cet immeuble, situé au 5 rue de Bernis, est depuis plusieurs siècles la propriété de la famille des De Pierre, seigneurs de Bernis, dont l'un des membres fut le célèbre Cardinal François-Joachim de Bernis, qui connut une brillante carrière politique à la cour du roi Louis XV. L'aménagement de la cour et de la cage d'escalier remonte au début du XVIIe siècle. On y voit l'influence de l'amphithéâtre sur les arcs du rez-de chaussée, celle des fenêtres dotées de frontons cintrés ou triangulaires dont on retrouve l'équivalent dans le Temple de Diane, ou encore celle de la Maison Carrée sur la corniche qui reprend les motifs sculptés du temple antique. L'édifice est inscrit en totalité à l'inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

L'escalier monumental de l'hôtel de Fontfroide

En 1660, le sieur de Fontfroide, propriétaire de l'hôtel particulier du 14 rue de L'aspic, fait édifier un escalier monumental ouvert sur la cour, appelé escalier à quatre noyaux, car supporté par quatre piliers porteurs.

L'élégance est soulignée par des balcons en éventail installés aux extrémités des paliers et par la présence de balustres sculptées.